



Regio Basiliensis

POINT DE VUE REGIO N° 15

13 décembre 2018

Rejet de l'initiative d'auto-détermination : après la votation, tout reste à faire

La Regio Basiliensis accueille favorablement le « non » du peuple suisse à l'initiative d'autodétermination qui aurait pu menacer les accords bilatéraux. L'accent doit toutefois demeurer sur la préservation de la voie bilatérale et de la liberté de circulation des personnes entre la Suisse et l'UE pour le bien de l'espace économique de la Suisse du Nord-Ouest. L'accord-cadre institutionnel et les votations à venir concernant Schengen et la liberté de circulation des personnes constituent les prochains jalons.

Le 25 novembre 2018, le peuple suisse a rejeté en masse l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'auto-détermination) ». 66,3 % des votants et l'ensemble des cantons se sont exprimés en faveur du non. Cette initiative aurait remis en cause les accords internationaux en vigueur et en particulier les accords bilatéraux avec l'Union européenne.

À présent, il convient de poursuivre les efforts pour la préservation des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Début 2019, la consultation sur l'accord-cadre institutionnel avec l'UE va nécessiter un accord concernant les relations de la Suisse avec l'Union européenne. En mai 2019, la votation relative au renforcement de la législation sur les armes et à la dénonciation de l'accord de Schengen associée devrait avoir lieu. En 2020, la population devrait s'exprimer à propos de l'« initiative de limitation » qui remet en question la libre-circulation des personnes.

Avec ses 67 000 travailleurs et travailleuses qui franchissent chaque jour les frontières, la flexibilité du marché du travail transfrontalier est une donnée importante pour la Suisse du Nord-Ouest. L'économie de la Suisse du Nord-Ouest n'est pas en état de tourner sans main-d'œuvre étrangère et sera également tributaire à l'avenir du recrutement de collaborateurs à l'étranger, qu'il soit proche ou plus éloigné. Par ailleurs, l'importance des accords bilatéraux va au-delà de l'aspect



Contact :
Regio Basiliensis
Dr. Manuel Friessecke
Secrétaire général
Tél. 061 915 15 15
E-Mail : info@regbas.ch

purement économique. Grâce à eux, la Suisse régit à long terme ses relations avec l'Union européenne.

En tant que partenaire suisse, la Regio Basiliensis va œuvrer à la coopération dans le Rhin supérieur et intervenir en tant que centre de compétences de premier choix auprès des acteurs politiques, économiques et scientifiques, des autorités, des organisations et des citoyens dans la région des Trois Pays afin de donner un nouvel élan à la continuité et au renforcement de la coopération. Par conséquent, nous nous engageons en faveur du maintien et du développement des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE dans l'intérêt de l'économie et de la population de la Suisse du Nord-Ouest.